

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 21 Avril

LE

Rajeunissement des Cadres

L'un des plus graves inconvénients des crises politiques semblables à celle qui préoccupe actuellement l'opinion, c'est de retarder l'examen et le vote des lois dont l'adoption serait aussi utile qu'urgente, au point de vue des intérêts du pays.

Ainsi en est-il du projet de loi récemment déposé par le ministre de la guerre, et qui tend à modifier l'article 8 de la loi du 13 mars 1875 sur les cadres de l'armée, en accordant dorénavant au ministre, après avis des inspecteurs généraux et des commissions de classement, la latitude de placer par anticipation les officiers généraux et assimilés dans le cadre de réserve, ce qui permettrait, avec une série d'autres mesures proposées par le ministre, d'arriver au rajeunissement des cadres.

Ce rajeunissement s'impose. Si l'on consulte l'examen des motifs du projet de loi, on voit qu'en France l'âge moyen, au moment de la promotion au grade de commandant, est dans l'infanterie de 47 ans, tandis qu'en Allemagne il est de 44 et en Italie de 45 ; dans l'artillerie il est de 45 en Allemagne, de 46 en France, de 40 en Italie ; dans le génie, il est de 43 en Allemagne, de 41 en Italie, de 46 en France ; dans la cavalerie, la différence d'âge dans les trois armées varie peu.

Plus le grade s'élève, plus la différence d'âge d'une manière générale s'accroît au détriment des cadres français.

Ainsi, en Allemagne, l'âge moyen des généraux de division sortis de l'infanterie est de 55 ans, 5 mois, en France il est de 57 ans 9 mois ; pour ceux qui sortent de la cavalerie, il est en France de 59 ans, en Allemagne de 54, en Russie de 56 ; pour ceux qui sortent de l'artillerie il est en

Allemagne de 55 ans, 1 mois, en Italie de 57 ans, 9 mois, en Russie de 57 ans, 3 mois, en France de 60 ans, 3 mois, pour le génie les proportions sont à peu près les mêmes.

Mais, comme le remarque l'exposé des motifs, ce premier examen ne donne pas encore une idée suffisamment précise de la situation actuelle des corps d'officiers.

Lorsque l'on compare l'état des corps d'officiers en France et en Allemagne, par exemple, dans les différentes armes, il faut tenir compte d'une différence fondamentale. En France, les moyennes des différentes armes comprennent les officiers du service d'état-major auxquels la possession du brevet assure certains avantages, tandis que les moyennes allemandes comprennent exclusivement les officiers de corps de troupe et laissent de côté toutes les carrières exceptionnelles des officiers d'état-major.

L'état-major constitue en Allemagne, jusqu'au grade de major, un corps fermé et, comme la proportion des majors et des capitaines est infiniment plus favorable à l'avancement dans l'état-major que dans les différentes armes, les officiers d'état-major sont promus majors deux ou trois ans plus tôt que les officiers d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie.

Les officiers d'état-major, c'est-à-dire ceux auxquels sont assurés des carrières exceptionnelles, sont ainsi promus commandants trois ans plus tôt que la moyenne des capitaines d'infanterie allemande, six ans plus tôt que la moyenne des capitaines d'infanterie française, et cette même supériorité de jeunesse les suit dans toute leur carrière lorsqu'ils concourent, après le grade de major, avec les officiers des différentes armes.

En outre, les conditions d'avancement en France sont en train de se modifier désavantageusement avec une assez grande rapidité.

Au commencement de 1881, l'âge moyen des lieutenants d'infanterie promus capitaines, était de 35 ans et demi ; au début de 1887, il avait atteint 37 ans.

Depuis 1887, le nombre des officiers supérieurs et des capitaines s'est accru ; de 4,268 qu'il était à cette époque, il a passé à 4,775 ; il en est résulté une accélération de l'avancement ; l'âge moyen des capitaines promus au début de 1894 est redevenu ce qu'il était en 1881 (35 ans), mais ce rajeunissement n'a été que momentané ; la moyenne d'âge des lieutenants promus capitaines s'est de nouveau élevée au même chiffre qu'en 1887 ; l'âge moyen de la promotion faite au mois de mai 1895 est de 37 ans.

Les plus jeunes lieutenants promus à cette date étaient nés en 1862 et 1863 ; ils avaient par conséquent 32 et 33 ans ; deux seulement étaient nés en 1865 et avaient 30 ans.

Le temps moyen passé dans le grade de capitaine est de douze ans, temps qui s'accroît certainement, si rien ne modifie la situation actuelle. On peut donc prévoir que l'âge moyen, au moment de la promotion au grade de commandant, va tendre vers 49 ans.

La même situation se présente pour la cavalerie et l'artillerie.

Pour le génie, le ralentissement est bien plus sensible. Ce corps n'a pas profité, comme les autres armes, d'une augmentation de cadres ; les tableaux d'avancement restent encombrés ; celui de 1892 est loin d'être épuisé.

Les capitaines classés en 1893 pour le grade de chef de bataillon, ont 42 et 43 ans ; ils seront promus au plus tôt dans un an d'ici et auront alors 43 et 44 ans.

Une semblable situation est préoccupante, elle risque d'apporter quelque découragement dans un corps d'officiers dont les facultés s'useraient par un séjour prolongé dans les grades subalternes, sans que le pays ait utilisé au mieux de ses intérêts le dévouement, l'ardeur et l'énergie qu'ils apportent dans la carrière qu'ils ont choisie. Quelque fond qu'on puisse faire sur l'esprit d'abnégation des officiers, on ne saurait songer sans inquiétude que dans un avenir prochain, les grades supérieurs seraient occupés par des officiers de plus en plus âgés, à avenir de

plus en plus limité, pour lesquels les inconvénients d'un âge moins alerte s'aggraveraient d'une nuance de découragement.

Les satisfactions momentanées qui donnent des poussées anormales vers l'accroissement des cadres ont deux inconvénients : celui tout d'abord de paraître subordonner des problèmes d'intérêt général à des intérêts particuliers et ensuite celui de n'apporter à ces intérêts eux-mêmes, dont il est légitime et nécessaire de tenir compte, qu'un soulagement provisoire suivi d'une inévitable aggravation.

C'est pour faire cesser cette situation que le ministre de la guerre demande aux Chambres d'approuver l'adoption d'une série de mesures, dont quelques-unes, notamment les dispositions relatives au rajeunissement du cadre des officiers généraux, ne peuvent être édictées que par une modification de la loi de 1875.

Certes il serait dangereux de méconnaître la force qu'assurent à l'armée l'expérience et l'autorité de chefs anciens et éprouvés ; mais cette expérience, cette autorité sont, d'une manière générale, plus largement et plus sûrement acquises par les chefs parvenus plus jeunes à l'exercice des hautes fonctions militaires. Il y a là un point de vue qui ne saurait être contesté, et il va de l'intérêt supérieur de l'armée et du pays de donner, sans de nouveaux retards, à cette importante question la solution qu'elle comporte.

J. QUERCYTAÏN.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

La ligne de Cahors à Moissac

M. Rey, député du Lot, vient d'adresser à la *Dépêche* la lettre suivante :

Dans votre compte-rendu de la séance du conseil général du 15 avril, inséré dans la *Dépêche* du 16, vous annoncez que « sur le rapport de M. Rey, le conseil a émis le vœu qu'un chemin de

Elle jeta sur moi un regard effaré, puis, se rassurant à la vue de sa bonne qui la soutenait et souriait au travers de ses larmes en la voyant hors de danger, elle me dit d'une voix tremblante, voilée, mais qui sonna à mes oreilles comme une délicieuse musique :

— Monsieur, je vous remercie, vous m'avez sauvé la vie au péril de vos jours, je ne l'oublierai jamais.

— Vous sentez-vous mieux ?

— Oui monsieur ; grâce à votre prompt et courageux intervention, le misérable n'a pas eu le temps de me faire grand mal ; je me suis évanouie de frayeur.

Elle ajouta gracieusement, complètement remise déjà.

— Vous n'êtes pas blessé au moins ?

— Non, mademoiselle.

— Et lui, qu'est-il devenu ? fit-elle avec un frisson.

— Il ne s'est pas senti le plus fort, il a pris la fuite.

— Maintenant, mademoiselle, demanda la bonne, qu'allons-nous faire ? Il vaudrait peut-être mieux retourner chez votre grand-mère.

— Tu n'y penses pas, Marie, tu sais quels impérieux motif nous réclament à Paris où mon père doit m'attendre à la gare, nous prendrons le train s'il en est temps encore, autrement nous attendrons l'express de minuit, mais à aucun prix je ne veux retourner ce soir chez bonne maman pour l'effrayer inutilement, elle est déjà bien assez malade sans cela.

— Mais, mademoiselle, le misérable vous a complètement dépouillée, il ne vous reste plus un seul bijou, il vaudrait mieux attendre à demain matin pour partir et faire votre déclaration au commissaire.

La jeune fille regarda ses mains dépouillées de bagues.

— Eh ! que m'importent quelques misérables bijoux

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 6

HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

II (Bis)

Rencontre

L'homme, un de ces êtres crasseux, ignobles, comme on en rencontre un peu partout aux abords des gares, toujours en quête d'une bonne aubaine, d'un mauvais coup à faire, tenait renversée sous lui une des deux femmes. De ses doigts nerveux il serrait le cou de la malheureuse pour étouffer ses derniers cris, tandis que de son autre main, une main expérimentée, habituée à cette ignoble besogne, il dévalisait prestement sa victime, insensible aux coups que lui prodiguait courageusement la compagne de la jeune femme.

Mais déjà son odieuse tâche achevée, il se retournait menaçant prêt à bondir et à commettre un nouveau crime.

Je n'eus qu'un cri : Assassin !

Et, avant qu'il fût revenu de sa stupéfaction, dans un élan irrésistible, je bondissais jusqu'à lui, l'étreignant à mon tour, l'obligeant à reculer, le poussant jusqu'au bord extrême du canal, cherchant à le précipiter dans l'eau.

Il se remit vite de sa surprise et, poussant un épou-

vantable juron, il se rua sur moi, terrible, l'œil sanglant, cherchant à reprendre l'avantage que l'impétuosité de mon attaque lui avait fait perdre. C'était un hardi coquin.

Deux fois la lame de son couteau, qu'il était parvenu à ouvrir, m'effleura la poitrine et deux fois aussi grâce à la souplesse et à la force musculaire dont m'a doué la Providence, je parvins à le renverser et à éviter ses coups.

Dans un dernier et suprême effort, l'assassin s'accrocha à moi cherchant à m'entraîner et à me précipiter dans le canal.

Je n'ai jamais été plus près de la mort qu'à cet instant : une défaillance et j'étais perdu.

Renversé sous moi, le bandit tenta une dernière fois de se redresser, il y parvint et je vis à deux doigts de peine de mes yeux luire la lame menaçante de son couteau.

Je ne m'étais pas encore servi de mon revolver, je l'avais même replacé dans ma poche pour me ruer sur le bandit.

Je compris que le moment d'en faire usage était venu et que je n'avais pas d'autre moyen de terminer cette lutte horrible et dangereuse, car je sentais mes forces s'épuiser.

D'un saut de côté, je parvins à éviter le redoutable choc du misérable qui revenait à la charge avec le désir bien arrêté d'en finir cette fois.

Mais lorsqu'il me vit à deux pas de lui, l'arme haute, prêt à faire feu, il s'arrêta net, fit un tour sur lui-même et s'enfuit avec un cri de rage et de désappointement.

Il disparut bientôt dans l'ombre, durant une minute encore, j'entendis le bruit sourd de sa course précipitée le long du canal.

fer à voie étroite, partant de Lalbenque, et aboutissant à Moissac, soit déclaré d'utilité publique. » Vous avez été induit en erreur. Telle n'a pas été la décision du conseil général.

Sur la proposition de la commission des travaux publics, qui avait été saisie d'un vœu du conseil municipal de Castelnau, tendant :

1^o A ce que le chemin de fer projeté de Cahors à Moissac passe par la vallée du Lindou ;

2^o A ce qu'une nouvelle ligne soit construite entre la gare de Lalbenque et Moissac, le conseil général a émis le vœu que la ligne de Cahors à Moissac soit déclarée d'utilité publique le plus tôt possible, conformément, du reste, à des vœux antérieurs, et que, à cette occasion, il soit fait une étude comparative du premier tracé par la vallée de Barguelonne, de celui qui a été demandé plus tard par celle de la Barguelonne, et enfin de celui que sollicite le conseil municipal de Castelnau, afin que l'assemblée départementale et les populations intéressées puissent se prononcer en connaissance de cause sur les avantages respectifs de chacun d'eux.

Il n'est donc pas vrai de dire que le conseil général s'est prononcé en faveur de la déclaration d'utilité publique de la ligne de Lalbenque à Moissac, ce qui aurait pu être interprété dans un sens défavorable à l'ancienne ligne projetée de Cahors à Moissac, tant par la vallée du Lindou que par celle de la Barguelonne, dont le conseil général demande depuis longtemps l'exécution. La question à ce point de vue est réservée, et toute décision a été ajournée faute de renseignements suffisants.

Je vous serai obligé de vouloir bien insérer cette rectification dans un des prochains numéros de la *Dépêche*.

Agréer l'assurance de ma considération distinguée.

E. REY.

Le colonel du 7^e de ligne

Nous lisons dans le *Télégramme* que le colonel Ferry, commandant le 7^e de ligne, serait gravement malade à Marseille, où il est allé passer un congé de quinze jours chez son gendre, qui dirige une importante maison de commerce de cette ville.

Ecole de guerre

M. Paul Dufour, lieutenant au 126^e de ligne, qui avait été déclaré admissible à l'école de guerre avec le numéro 18, vient d'être définitivement reçu avec le numéro 15.

Ce jeune et brillant officier est le fils de l'honorable directeur de la ferme-école du Montat. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Conseil général

Le conseil général du Lot, à l'unanimité et sur la proposition de M. Linol, a émis le vœu que l'article 1384 du code civil fût modifié, de manière que l'instituteur, toujours administrativement responsable, soit déchargé de toute responsabilité pécuniaire.

Voilà un excellent exemple donné aux conseils généraux des autres départements. Nous souhaitons qu'il soit partout suivi.

sans valeur quand il s'agit de la vie de ma mère, fit-elle avec impatience.

— Mademoiselle, lui dis-je, j'ai cru comprendre que vous aviez hâte d'arriver à Paris, je m'y rends aussi ; en nous pressant un peu, nous pouvons encore avoir le train de neuf heures.

Je gagnais la gare quand j'ai entendu votre appel désespéré, c'est ce qui vous explique ma brusque intervention.

Elle se leva, secoua sa robe d'un geste rapide, rattacha son manteau, rajusta son chapeau qui s'était défilé pendant la lutte et, faisant signe à sa bonne de ramasser la légère valise qu'elle avait laissée tomber au moment de l'attaque du bandit, elle se dirigea rapidement vers le pont.

— Allons vite alors, dit-elle.

Puis se tournant vers moi :

— Excusez-moi, je vous prie, monsieur dit-elle, si je ne me suis pas encore présentée.

Je me nomme Louise Mollien, mon père est un des principaux mécaniciens-construc-teurs de Paris.

J'étais avec ma bonne depuis quelques jours à Abbeville auprès de ma grand-mère malade, lorsque dans la journée un télégramme est venu me rappeler en toute hâte auprès de ma mère mourante, m'invitant à précipiter mon retour si je voulais encore l'embrasser, chaque minute pouvant me ravir cette dernière et suprême joie.

Nous sortions, Marié et moi, de chez bonne maman, dont la demeure n'est qu'à quelques pas d'ici, lorsque cet individu s'approcha de nous, offrant de porter nos bagages. Sur mon refus, il se retira, mais se mit à nous suivre à distance, et là, dans l'ombre qui lui semblait

Lycée Gambetta

M. Vienles, chargé à titre de suppléant des fonctions de répétiteur au lycée de Cahors, est nommé répétiteur au lycée d'Albi.

Ponts et chaussées

Par arrêté de M. le ministre des travaux publics, notre compatriote, M. Jean-Pierre Guiraudet, a été nommé conducteur des ponts et chaussées (service des chemins de fer), à la résidence de La Rochelle.

* * *

Par arrêté de M. le ministre des travaux publics, en date du 14 avril, M. Picarou-gne, inspecteur des ponts et chaussées à Périgueux, qui a rempli pendant plusieurs années les fonctions d'ingénieur du service des chemins de fer à Cahors, vient d'être nommé ingénieur des ponts et chaussées à Toulouse.

Adjudication

Le 18 mai prochain, à 3 heures du soir, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef de la navigation du Lot, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux d'entretien, pendant cinq années, à partir de 1896, des ouvrages dépendant de la navigation du Lot dans le département du Lot.

Les travaux dont il s'agit forment quatre lots, savoir :

1^{er} lot. — De l'écluse de Frontenac à celle de Cénévières ;

2^e lot. — De l'écluse de Cénévières à celle de Valentré ;

3^e lot. — De l'écluse de Valentré à celle de Castelfranc ;

4^e lot. — De l'écluse de Castelfranc à celle du Fossat.

La dépense approximative pour chaque lot pendant cinq années est fixée à 50,000 francs, et le cautionnement à 1,500 francs.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la préfecture du Lot.

Création d'écoles ou d'emplois

Par décision ministérielle en date du 7 avril 1896, M. le ministre de l'Instruction publique a décidé la création d'une école mixte à Lacisque, commune de Cuzance, et la création d'un deuxième emploi d'adjoint à l'école de garçons de la commune de Vayrac.

Il sera pourvu à ces emplois à la rentrée des vacances de 1896.

La gendarmerie à Madagascar

Les instructions précédemment notifiées pour assurer le relèvement de la prévôté du corps expéditionnaire sont annulées.

Le ministre de la guerre décide qu'il sera fait appel, pour la constitution de la force publique à Madagascar, aux volontaires, officiers et hommes de troupe, de la gendarmerie ou de la garde républicaine.

Les candidats seront choisis de préférence parmi les célibataires ou les veufs sans enfants. Ils seront l'objet d'une visite médicale très minutieuse.

propice à ses sinistres projets, il s'est rué sur moi pour me dévaliser et m'assassiner. Vous savez le reste monsieur, puisque, sans votre intervention hardie, je ne serais sans doute plus à l'heure qu'il est qu'un cadavre.

Je sentis que je n'avais pas le droit de me taire, et qu'à mon tour je devais me faire connaître, je le fis très brièvement.

— Paul Savreux, avocat.

Et ce fut tout ; nous arrivions à la gare d'Abbeville. Je m'aperçus alors que ma compagne, une jeune fille de dix-neuf ans à peine, était charmante, d'une grâce exquise, très jolie même, avec des grands yeux très doux, qui lui prenaient la moitié du visage.

Cette constatation me fit éprouver une sensation joyeuse que je n'aurais su expliquer.

Un silence prolongé s'était établi entre nous, lorsque le train entra en gare avec un bruit de tonnerre, fumant, haletant, comme une personne à bout de souffle. Sur le quai, les employés couraient rapidement, agitant leurs lanternes, pressant les voyageurs, les portant presque dans les wagons.

— Vite, vite, en voiture, il y a vingt minutes de retard, l'arrêt est supprimé, criaient-ils.

J'ouvris la portière d'un compartiment de première, portant la mention : dames seules.

Mlle Mollien s'y installa avec sa bonne.

Elle me salua une dernière fois.

— Merci encore, me dit-elle avec des yeux où brillait une sincère reconnaissance. Elle ajouta :

Je ne saurais vous remercier comme vous le méritez en ce moment, je suis encore trop agitée, mais mon père doit m'attendre à la gare, n'oubliez pas que je veux vous présenter à lui, monsieur.

Incendie

Ce matin, vers 4 heures, un incendie a éclaté dans la maison appartenant au sieur Arnaud, restaurateur, rue du Pont-Neuf. Au premier appel du tocsin les pompiers et les soldats du 7^e de ligne sont arrivés sur le lieu du sinistre et ont, comme toujours, rivalisé de zèle pour arrêter les progrès du fléau. Vers 6 heures le feu était presque éteint et les maisons voisines préservées.

Aux premiers rangs de la foule on remarquait MM. le Préfet du Lot, le secrétaire général, le maire, le lieutenant-colonel Méric de Bellefond, ainsi que les élèves du grand-séminaire, etc.

Les causes de l'incendie ayant paru suspectes, le fils Arnaud, sur lequel pèseraient des soupçons, a été mis à la disposition de la justice qui a ouvert une enquête.

Permission aux soldats vignerons

Le ministre de la guerre vient d'apporter une modification à la circulaire du 21 mars 1894. Désormais des permissions pourront être accordées, à l'époque des greffages des vignes, non seulement aux militaires pourvus d'un diplôme de maître greffeur, mais à tous ceux exerçant la profession de vigneron.

Vol

Procès-verbal a été dressé au nommé François Lasfargues de Blars, pour vol de fagots au préjudice de M. Vaurès, marchand de bois, place Rousseau, à Cahors.

Contravention

La police de notre ville a dressé contravention au sieur Jean-Antoine Saligné, rue Saint-Maurice, pour embarras de la voie publique.

Espère

Une épidémie de fièvre scarlatine règne depuis quelque temps dans cette commune. Elle sévit particulièrement sur les enfants, mais néanmoins d'une manière assez bénigne, puisqu'il n'y a pas eu encore de décès à constater.

Puy-l'Évêque

Jeu-d 16 avril, vers 5 heures du soir, au retour de la foire de Prayssac, le sieur Jean Coutrix charpentier, dit *Coutrissou*, voulut aller à la rivière laver une paire de pantalons de travail, dont il venait de faire l'acquisition.

Par suite d'un faux pas, sans doute, il se laissa choir dans le Lot, très profond en cet endroit.

Heureusement pour lui, les sieurs Benjamin Coutrix et Bouy-sou, coiffeur, pêchant en ce moment dans un batelet, se sont aperçus de l'accident. Se portant aussitôt à son secours, ils ont eu le bonheur de ramener sur la berge le sieur Jean Coutrix, qui en sera quitte pour un bain forcé.

Saint-Céré

Nous apprenons avec une vive satisfaction qu'à la suite des bienveillantes démarches de MM. Charles Roussel, conseiller d'Etat et François Roussel, auditeur de 1^{re} classe, au conseil d'Etat et chef de cabinet du président du Sénat, le décret autorisant la ville de Saint-Céré à contracter un emprunt destiné à subvenir aux frais d'établissement de l'abattoir, vient d'être rendu et signé.

Cette bonne nouvelle a été immédiatement annoncée par M. Ch. Roussel à M. le maire de Saint-Céré, qui était intervenu auprès de lui pour le prier de hâter la solution favorable de

— Nous nous retrouverons à Paris, mademoiselle, répondis-je en m'inclinant.

— En voiture, en voiture, monsieur, criaient les employés en s'adressant à moi, resté seul sur le quai.

Je n'eus que le temps de sauter dans un compartiment voisin, et dans le claquement brusque des portières, le train, à peine arrivé reparti à toute vapeur.

Je pris d'abord le parti de m'étendre sur les coussins pour me reposer un peu, j'étais brisé de fatigue, je me sentais tous les membres froissés.

Mais il me fut impossible de dormir ; l'idée de Mlle Mollien s'imposait à mon esprit et me tenait éveillé.

Pelotonné dans le coin de mon compartiment, par la vitre couverte de buées, je jetais un regard assez indifférent sur le pays que nous traversions ; par instants, je m'am saisis à suivre de l'œil les rares lumières qui semblaient nous poursuivre une minute, piquant les ténuebres d'imperceptibles points rouges et s'évanouissant aussitôt. Je ne connaissais rien de la jeune fille que j'avais simplement protégée par humanité, et pourtant un désir encore vague de pénétrer plus avant dans sa vie s'emparait de moi.

Avec sa figure gracieuse, respirant l'honnêteté, la plus chaste candeur, elle m'apparaissait comme la femme que je rêvais depuis si longtemps de rencontrer, dévouée à son rôle, allant droit au bien sans aucune hésitation, capable d'assurer le bonheur de l'homme qui assumerait la responsabilité de la soutenir et de la guider dans la vie.

Ce fut avec ces idées, dont l'éclosion rapide m'étonnait un peu moi-même, que je descendis sur le quai l'arrivée, quand le train eut stoppé sous l'immense vitrage de la gare du nord.

cette importante question. Notification officielle par la voie administrative sera adressée à la municipalité de Saint-Céré.

Le tramway

Nous avons également à nous féliciter de la décision prise, au cours de la session qui vient de finir, par le conseil général du Lot, qui a accordé à M. Rougié, la concession de tramway de Bretenoux à Saint-Céré, pour une durée de cinquante ans.

Notre jolie ville va enfin être dotée de toutes les commodités dont elle a été privée si longtemps ; aussi ne peut-on qu'être reconnaissant à tous ceux qui ont employé leur activité à mener à bonne fin ces différentes affaires, du plus haut intérêt au point de vue local.

Ecole primaire supérieure

Par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique, en date du 17 avril, M. Bazenant, directeur de l'école primaire supérieure de Montignac, est nommé directeur de l'école primaire supérieure de Saint-Céré, en remplacement de M. Bertal, décédé.

Figeac

Les travaux de canalisation touchent à leur fin. On s'occupe en ce moment de l'installation des bornes fontaines.

Hier lundi on a procédé à l'essai de pression de la bouche d'incendie placée à l'angle de la rue de Colomb et de la place Champollion.

Il est permis de supposer que l'inauguration des fontaines publiques pourra avoir lieu dans le courant du mois d'août prochain.

Rocamadour

Jeu-d 17 avril, vers cinq heures, arrivait, en gare de Rocamadour, un train spécial, venant de Munich, contenant huit cents pèlerins.

Gourdon

La commission instituée pour statuer sur les réclamations provoquées par les enquêtes parcellaires faites dans les communes de Gourdon, Payrignac et Saint-Cirq-Madelon, traversées par la ligne projetée de Gourdon à Carsac, s'est réunie dimanche après midi, à l'hôtel de la Sous-Préfecture.

Cette commission était composée de : MM. Serr, sous-préfet, président ; Linol, conseiller général du canton de Gourdon ; Iscard, conseiller général du canton de Payrac ; Conla, conseiller général du canton de Saint-Germain ; Malvy, conseiller général du canton de Souillac-Maschat, ingénieur à Brive ; Rossignol, adjoint, faisant fonctions de maire à Gourdon ; Malbec, maire de Payrignac ; Malleville, maire de Saint-Cirq-Madelon.

Nous croyons savoir qu'aucune difficulté sérieuse pouvant retarder les formalités préliminaires à la construction de ce tronçon, ne s'est produite dans les délibérations de la commission.

Il ne reste donc plus maintenant qu'à procéder aux expropriations des terrains et à l'adjudication des travaux qui pourront commencer au printemps prochain si le Parlement vote les crédits nécessaires au budget de 1897.

Nous devons remercier et féliciter M. Lachiez de ce résultat, qui est dû aux démarches nombreuses qu'il a faites soit auprès du ministre des travaux publics, soit auprès des ingénieurs chargés de l'exécution des travaux.

Je ne vous dirais pas que ce fut de cette minute que data mon ardente affection pour Mlle Mollien, le désir d'unir ma destinée à la sienne, et pourtant je regardais comme providentielle cette rencontre avec la jeune fille.

Il me semblait que c'était le bon Dieu qui l'avait placée sur mon chemin dans un but qui ne me paraissait pas douteux, et, je vous l'avoue franchement, je ne me sentais nullement disposé à me révolter contre sa volonté.

A la gare, comme elle me l'avait annoncé, son père attendait la jeune fille.

Elle court à lui, et me montrant du doigt, avant même que de l'avoir embrassé :

— Père, s'écria-t-elle, j'ai failli être assassinée cette nuit, voilà mon sauveur, M. l'avocat Paul Savreux.

A la nouvelle du danger couru par sa fille, M. Mollien pâlit horriblement et la serra contre sa poitrine avec passion.

Puis, s'approchant de moi des larmes dans les yeux, il me dit avec une simplicité qui m'alla droit au cœur, en me tendant la main :

— J'ignore encore ce qui s'est passé, monsieur Savreux, mais, si vous le voulez bien, c'est, entre nous, à la vie à la mort.

Vous n'avez pas seulement sauvé notre fille, nous vous devons toute la vie : le chagrin aurait tué sa mère déjà bien malade et moi après.

Je rendis à l'heureux père sa chaleureuse étreinte ; et, saluant la jeune fille, je m'éloignai discrètement, comprenant qu'ils avaient besoin d'être seuls.

(A suivre.)

Bagnac

L'incendie qui s'est déclaré dans la nuit du 3 au 4 avril courant, dans la grange de l'auberge Cayré, située dans le bourg de notre commune, est attribué à la malveillance. La gendarmerie a procédé à une enquête pour en découvrir les auteurs.

Il paraît que des soupçons graves pèsent sur les membres d'une même famille, qui ont comparu hier devant M. le juge d'instruction.

FAITS DIVERS

La lutte contre la phtisie

Deux conseillers municipaux de Paris, MM. Bompard et Clairin, se sont justement émus des communications faites à l'Académie de médecine, par MM. les professeurs Debove et Terrier, au sujet de la contagion de la tuberculose dans les hôpitaux, et ils viennent d'adresser au Conseil municipal une proposition tendant à instituer une Commission technique, pour rechercher les moyens propres à arrêter la propagation de la terrible maladie dans les établissements hospitaliers.

Voilà, n'est-il pas vrai, une initiative qui fait honneur à MM. Bompard et Clairin, et sans doute le Conseil municipal tout entier voudra les aider dans l'œuvre qu'ils ont entreprise.

C'est que la tuberculose est devenue un redoutable fléau qu'on ne saurait assez énergiquement combattre. La statistique municipale a établi, en effet, que cette affection, essentiellement contagieuse, entraine pour un quart dans la mortalité parisienne. Oui, depuis 1889, la moyenne à Paris des décès qu'elle a causés a été de 25 0/0 !

N'est-ce pas tout à fait effrayant ? Et n'est-on pas un peu épouvanté si l'on songe qu'en France, en un laps de temps de quatre-vingt-dix ans, la phtisie a fait neuf millions de victimes, c'est-à-dire quatre fois et demi plus que la guerre et vingt-deux fois plus que le choléra !

Mais c'est surtout dans les milieux où les rapports entre les individus sont plus fréquents, casernes, pénitenciers, ateliers, couvents et surtout hôpitaux, que la tuberculose cause le plus de ravages.

Dans ces derniers établissements, la contagion est extraordinairement meurtrière, et l'on a remarqué que c'était surtout sur le personnel des infirmiers et des infirmières que le fléau sévissait le plus cruellement.

La phtisie décime le personnel hospitalier, et c'est à ce point qu'à l'hôpital Bichat, depuis l'ouverture de cet établissement jusqu'à l'année dernière, parmi les employés, sur 34 décès, il y en a eu 24 causés par la tuberculose !

Et M. Debove, le professeur que nous citons tout à l'heure, n'hésite pas à engager ses élèves à éviter de venir à l'hôpital dès qu'ils sont atteints d'un rhume un peu sérieux.

Dans leur proposition, MM. Bompard et Clairin signalent les causes principales de cette contagion : l'encroûtement excessif des salles d'hôpital et l'incurie avec laquelle on entretient la propreté dans les hôpitaux. Et ils terminent en demandant l'établissement d'une Commission qui, dans un rapport très étudié, indiquera les mesures propres à enrayer les progrès de la contagion dans les hôpitaux, au triple point de vue des malades, des élèves et du personnel.

« Le moyen-âge, concluent-ils, a pu détruire la lèpre. Notre époque doit pouvoir arrêter la tuberculose. »

AGRICULTURE

Instructions pratiques sur le traitement du Mildiou.

C'est uniquement au mildiou qu'est due la perte de la majeure partie de la récolte de 1895. Le mildiou est d'abord apparu sur les jeunes grappes dès la formation, puis sur les feuilles ; enfin sur les raisins aux approches de la véraison.

Afin d'en empêcher autant que possible le développement en 1896, il importe de se mettre dès maintenant en mesure de procéder à des traitements méthodiques. Si le temps, en effet, devenait humide et chaud à la fois, le mal pourrait se montrer dès la fin du mois d'avril ainsi qu'il l'a fait l'an dernier sur quelques points.

Pour obtenir une préservation à peu près absolue, il convient de se conformer aux prescriptions suivantes :

1° Traiter très préventivement, avant toute manifestation du mal, afin d'empêcher la germination des semences du mildiou et l'invasion des organes verts de la vigne ; les sels de cuivre préservent et ne guérissent pas ;

2° Pulvériser la partie supérieure des feuilles et chercher avec soin à atteindre les raisins de façon à ce qu'ils soient aussi complètement que possible imprégnés de cuivre ;

3° La végétation de la vigne étant très rapide, il faut rapprocher assez les premiers traitements pour couvrir les rameaux et les feuilles peu après leur développement ;

4° Ces premiers traitements ayant une importance capitale, ne pas craindre de les exécuter avant ou même pendant la pluie. C'est pour avoir attendu le retour du beau temps que nombre de vignobles ont été dévastés l'an dernier ;

5° Employer assez de solution pour que toutes les parties vertes de la vigne — feuilles, fruits, vrilles, sarments non acotés — soient recouverts de taches cupriques ;

6° Sulfater avec des solutions liquides aux époques ci-après :

Une première fois aussitôt que les bourgeons ont de 8 à 10 centimètres de long ;

Une seconde fois immédiatement après la floraison, au moment précis où le « capuchon » qui recouvre les jeunes grains commence à tomber. Dans ce traitement viser surtout les grappes, sans pour cela négliger les feuilles.

Ces deux sulfatages sont les plus importants. Un troisième traitement sera fait 20 ou 25 jours après le second. Si la persistance des pluies ou l'abondance des brouillards et des rosées favoriseraient la multiplication du mildiou, il pourrait devenir nécessaire d'exécuter un quatrième sulfatage dans le courant d'août.

7° Se bien garder de faire un usage exclusif des poudres cupriques, dont les effets sont insuffisants ; mais alterner les traitements liquides avec ceux aux poudres.

Pour ne pas accroître inutilement les frais de main-d'œuvre, il serait bon de n'employer contre l'oïdium que du soufre contenant du sulfate de cuivre dans la proportion du 5 0/0 au maximum au début de la végétation, de 8 à 10 0/0 aux soufres suivants.

8° Ces poudrages deviennent surtout indispensables en août, alors que la végétation ayant atteint son complet développement, les pulvérisations ne peuvent que difficilement arriver aux raisins.

Employer alors les poudres cupriques, non avec la boîte à souffler, mais avec les soufflets, qui forment sous les souches des nuages de poussière enveloppant tous les fruits et les préservant des rots et de la pourriture.

SOLUTIONS A EMPLOYER

Toutes les solutions cupriques sont bonnes qui sont bien préparées. Nous n'indiquons ici que celles que l'on doit préférer, les classant d'après leur efficacité relative dans l'ordre suivant :

Verdet gris en grains, — 1 kilog. par hectolitre d'eau.

Il faut plusieurs heures pour obtenir la dissolution du verdet, mais il suffit de préparer à l'avance une solution concentrée en mettant à macérer, dans un fût de 500 litres, 50 kilos de verdet ou 20 kilos dans un fût de 200 litres. Au moment des sulfatages, 10 litres de cette solution, additionnés de 90 litres d'eau, donneront la bouillie à 1 0/0 prête à employer.

Le verdet neutre, vendu sous forme de poudre verte, se dissout instantanément ; mais, à cause même de cette propriété, son adhérence est moindre, et les eaux météoriques peuvent l'entraîner plus facilement que le précédent.

En aucun cas, il n'en faut employer moins de 1 kilo par hectolitre d'eau. Se tenir en garde contre les indications contraires.

La bouillie au carbonate de soude. — Se prépare comme suit :

Premier traitement : 2 kilos de sulfate de cuivre, 1 kilo de carbonate de soude ; 100 litres d'eau.

Traitements suivants : 3 kilos de sulfate de cuivre, 1 kil. 500 de carbonate de soude ; 100 litres d'eau.

Exiger du carbonate de soude raffiné à 90/92 degrés de pureté. Au cas où il serait fait usage de cristaux de soude, qui se trouvent chez tous les épiciers, il conviendrait d'en mettre deux fois et demi plus que de carbonate raffiné.

Ne préparer chaque jour que la quantité de bouillie pouvant être employée.

La bouillie bordelaise ordinaire. — Se compose de : 2 kilos de sulfate de cuivre, 1 kilo de chaux ; 100 litres d'eau.

Ou de 3 kilos de sulfate de cuivre, 1 kil. 500 de chaux ; 100 litres d'eau.

Verser le lait de chaux dans la solution de sulfate de cuivre et ne pas faire l'inverse.

Éviter avec soin : 1° les bouillies acides (manquant de chaux) qui provoquent des brûlures parfois très graves ; 2° les bouillies alcalines (contenant trop de chaux) qui sont moins adhérentes aux feuilles, plus difficiles à répandre, plus lentes à agir.

Le mieux est d'avoir un papier de tournesol bleu que l'on plonge dans la bouillie à mesure que se fait le mélange de chaux et de cuivre ; tant que ce papier rougit, il faut ajouter de la chaux, on cesse d'en mettre aussitôt qu'il reprend sa couleur bleue.

On peut encore plonger dans la bouillie une

aiguille à tricoter en acier ; il conviendra de mettre de la chaux jusqu'à ce que cette aiguille cesse de se recouvrir de cuivre rougeâtre pour reprendre le poli éclatant de l'acier.

La bouillie neutre ainsi préparée ne peut point brûler, est plus adhérente et agit peu après son emploi, tandis qu'il faut parfois huit jours à la bouillie trop riche en chaux.

Les solutions simples de sulfate de cuivre sont souvent caustiques et brûlent, ne marquent pas sur les feuilles et sont trop facilement entraînées par les pluies. Leur usage n'est point à conseiller. Dans tous les cas, il convient de ne jamais employer plus de 300 à 400 grammes de sulfate de cuivre par hectolitre d'eau.

Les viticulteurs auront toujours intérêt à préparer eux-mêmes leurs bouillies, ne serait-ce qu'au point de vue économique, et pour éviter les fraudes pouvant se produire dans la vente des préparations cupriques.

Ils doivent toujours, au moment de faire leurs achats, exiger des vendeurs la garantie sur facture que les produits livrés ont la composition suivante :

a) Le sulfate de cuivre doit contenir de 98 à 99 0/0 de sulfate de cuivre pur, ce qui correspond à une teneur en cuivre de 25 0/0 environ ;

b) Le verdet gris extra sec en grains doit renfermer de 34 à 35 0/0 de cuivre métal ; c) tandis que le verdet neutre doit contenir de 31 à 32 0/0 de cuivre métal ;

d) Le carbonate de soude raffiné doit être à 90-92 0/0 de pureté.

e) Les poudres cupriques n'ont de valeur que par le cuivre qu'elles contiennent. Exiger toujours l'indication de la quantité de sulfate de cuivre se trouvant dans 100 kilos de poudre quelle qu'elle soit.

Les engrais verts

A la dernière séance de la Société nationale d'encouragement à l'Agriculture, dans une conférence pleine d'intérêt, M. Grandeaup a traité la question des engrais verts.

Les belles expériences d'Hellriegel et Wilfarth, dit en substance M. Grandeaup, ont mis en évidence la propriété que possèdent les légumineuses de fixer l'azote de l'air.

L'utilisation pratique et immédiate de cette propriété consiste à semer une légumineuse et à l'enfourer au moment où la plante a atteint son plus grand développement foliacé.

M. Schultz, à Lupitz, opère différemment. Ayant cultivé du lupin pendant plusieurs années de suite sur un même sol, il a constaté que par un simple rapport d'engrais minéraux, ce sol s'enrichissait de plus en plus en azote.

Le principe de l'assolement pratiqué est le suivant : céréale, plante sarclée. Dès que la céréale est enlevée, il sème une légumineuse, du lupin, dont le fauchage se fait avant le moment de la plantation ou du semis de la plante sarclée.

D'après les essais faits par M. Schultz, les plantes qu'il est préférable d'employer en culture intercalaire sont les pois, lupin bleu, lupin blanc, lupin jaune, vesce, *Lathyrus clymenum*.

M. Schultz a fait l'expérience suivante : un champ est divisé en deux parcelles : sur l'une il sème en culture intercalaire une légumineuse, sur l'autre, il ajoute la quantité d'engrais azoté que la culture de cette légumineuse est présumée apporter. Au printemps, il plante des pommes de terre ; plantées sur la parcelle qui a porté la légumineuse, elles sont plus développées, s'enfoncent plus profondément et, comme toutes choses égales d'ailleurs, la quantité de matière produite par une plante est proportionnelle au développement radiculaire, le rendement de cette parcelle est beaucoup plus élevé.

M. Grandeaup a organisé, au champ d'expérience du Parc des Princes, une expérience semblable dont les résultats pourront être constatés cette année.

Ainsi, un sol pauvre, sableux, peut être rendu fertile par les cultures intercalaires des légumineuses.

Mais, dit M. Grandeaup, pour que les légumineuses réussissent, il est indispensable que le sol renferme les engrais minéraux, acide phosphorique, potasse, chaux. Il sera même nécessaire quelquefois d'ensemencer le sol de bactéries.

Il suffit pour cela de répandre à la volée, par hectare, de 500 à 2.000 kilogr. d'une terre sur laquelle a déjà végété une légumineuse et si possible, la même légumineuse que celle que l'on veut semer.

Les convalescents, les anémiques, les personnes ne pouvant supporter les aliments, sont absolument certains de ranimer leurs forces épuisées par l'usage du *Vin de Peptone de Chapoteaut*, tout en supprimant les crampes, les maux d'estomac et les mauvaises digestions.

A LOUER

Dans une jolie maison, un appartement bien composé.

S'adresser : 25, rue du Lycée, 25.

DÉPÊCHE

Paris, 21 avril, 3 h. soir.

M. Léon Say est mort ce matin à 3 heures.

HAVAS.

Bourse de Paris

Cours du 21 Avril 1896

RENTES

3 0/0.....	compt.	101 65
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 40
4 1/2 0/0.....	compt.	106 50

A LA BOULLE D'OR



H. FABRE



10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

RECYCLED

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 30^e année. — Sommaire du numéro du 11 avril 1896.

Gravures : Départements. — Le Jubilé de la défense de Belfort : L'arc de triomphe. — Le drapeau de l'Hôtel-de-Ville, pendant le siège. — Essert. — Translation des restes des mobiles. — Devant la mairie. — Cimetières du Vallon. — Monument du cimetière. — Le gouffre de Padirac : L'entrée. — Le fond du gouffre. — La rivière souterraine. — Saint-Servant : Bénédiction du bateau-hôpital le Saint-Pierre. — Portraits (Nécrologie). — M. Ernest Duez. — Paris. — Chez la Voyante de la rue de Paradis : Le pied à terre de l'ange Gabriel. — Le Saint-Pierre de la rue de Paradis. — De concert avec l'ange — La communication est interrompue. — Les Invalides : La cave. — Magasin d'habillement. — Une partie de dominos. — Les petites tonnelles. — L'église. — Ecole des tambours. — Salle Condé. — Un coin de chambre. — Salle d'Hautpoul. — Chauffoir. — A la Bollinière : Conférences sur la chanson. — Mlle Pierny et M. Villé. — Beaux-Arts. — La vocation de Jeanne d'Arc, tableau de M. E. Azambre.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — La Voyante, par Guy Tomel. — Variétés : Prestidigitation, par G. Lenôtre. Théâtres, par H. Lemaire. — La semaine scientifique par le docteur H. Servet, de Bonnières. — Musique, par A. Boisard. — Le Sport, par Archiduc. — Les Invalides, par M. Couture. — Le gouffre de Padirac, par Guy Tomel. — Explication des gravures, Revue Comique, Echees, Rébus, Bibliographie, Véloupédie, etc. — En supplément : Madame Carignan, roman de M. Maurice Lefèvre. — Illustrations de M. Parys. — Le numéro : 50 centimes.

L'Europe illustrée N° 182. Soleure et Bâle-Campagne, par E. Zingg et W. v. Arx. Avec 15 illustrations par J. Weber et une carte Zurich, Art. Institut Orell Füssli, libraires-éditeurs. Prix 50 cent.

Voici le titre du N° 182 de la partie française de la célèbre collection de *L'Europe illustrée*. Les beautés de la nature qu'il nous décrit ne peuvent rivaliser avec celle du monde alpestre ; mais néanmoins les montagnes du Jura et les paisibles vallées qui s'étendent en éventail sur le territoire des cantons de Soleure et de Bâle renferment une quantité de parties remarquablement intéressantes ; une variété de formations géologiques, de courbes gracieuses, d'épaulements hardis et de saillies rocheuses intéressent le voyageur et ravissent ses regards. Et les villes et les villages de cette charmante contrée qu'ils sont bien situés et doués d'un cachet tout particulier ! Ces hauteurs, ces pâturages qui y alternent avec d'épaisses forêts qu'ils sont charmants et agréables ! La description que nous en donne ce petit livre est écrite avec un amour tout particulier et les illustrations qui y sont entremêlées sont dignes du crayon bien connu de M. Weber.

Notre spirituel confrère, le journal *Le Chat Noir*, dont les mérites artistiques, humoristiques et littéraires ont valu à cette amusante feuille une réputation qui depuis quinze ans ne s'est jamais démentie, rappelle aux amis de l'esprit et de la saine gaieté que son prix d'abonnement a été abaissé à 7 francs pour un an et 4 francs pour six mois.

Ecrire, pour tout ce qui concerne la rédaction et l'administration, à MM. Emile Boucher ou Raymond Lacan, directeurs du journal, 4, rue Favart.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er itinéraire 1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2e Itinéraire 1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Saltes-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du ré-

seau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soléil.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

La Nouvelle Revue 18, Boulevard Montmartre, Paris. Directrice: Madame Juliette ADAM. Parait le 1er et le 15 de chaque mois. Prix de l'abonnement: Paris et Seine 50f, Départements 56, Etranger 62.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS L. AUBOURG & Co 4, Rue Sainte-Anne (Avenue de l'Opéra) PARIS. La Maison L. AUBOURG & Co fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqures, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes nature. Réapparition exacte du poil par le vrai Réparateur TRICAUD, se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'Indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICAUD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 50 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacques. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiet;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiet.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racinés greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandiéri du Texas

Boutures écussonnées à oeil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1re marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles en égard à leur qualité toute-supérieure.

IMPUISSANCE chez l'homme STÉRILITÉ chez la femme. Pilules Spitaëls. Effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Spitaëls, pharmacien à Lille. Envoi discret.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE. AUDOUARD Chirurgien-Dentiste 16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE) Nota. — MAUDOUARD engage les Femmes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance. Adresse télégraphique: AUDOUARD BRIVE.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France 5 fr. Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureau : 12, rue Turbigo, Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4me édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).